

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Vous souhaitez acquérir et approfondir les compétences nécessaires à l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs et à la maîtrise des fondements de l'intervention sociale,

Le CNC MJPM

est une formation professionnelle pour adultes, en alternance, un espace d'élaboration du métier, un lieu de débat, de confrontation d'expériences et de pratiques

Mardi 20 février 2018

REUNION D'INFORMATION

17h30 à 19h00

- Présentation du dispositif
- Renseignements sur les financements possibles

Le CNC MJPM (Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs), homologué au niveau III, atteste des compétences nécessaires pour assurer dans le strict respect du mandat du juge, la protection des intérêts des personnes dans l'incapacité de se protéger par elles-mêmes, en raison d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles, et lorsqu'aucun membre de la famille n'est en mesure d'assumer la mesure de protection.

La formation prépare les Mandataires judiciaires à la Protection des Majeurs à l'exercice de leur fonction : être un référent juridique et social sur les problématiques des personnes vulnérables, s'impliquer dans des dynamiques partenariales et disposer de moyens pour les mettre en œuvre.

ARIFTS Site Nantais

Cité de la Formation Santé/Social
10 rue Marion Cahour
44400 REZE

Inscription au préalable par mail auprès de Corinne LECONTE
c.leconte@arifts.fr / 02-40-75-94-00